

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/02/2017

Dossier complet le :

24/03/2017

N° d'enregistrement :

2017-2367

1. Intitulé du projet

Aménagement de lotissements pavillonnaires « le Domaine du Golf » aux Ebaudières sur la commune de Changé (Mayenne).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOFIL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LEFRANC Julie, Responsable de programme

RCS / SIRET

3 9 2 0 4 2 0 4 0 0 0 0 2 3

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	L'opération se compose de plusieurs phases et crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés (19 510 m ² en l'occurrence) et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares (ici 6,78 ha).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SOFIL a décidé de réaliser une nouvelle opération de lotissement dénommée « le Domaine du Golf IX et X » au lieu-dit « les Ebaudières », près de la rue de l'Amiral Beaufort, sur la commune de Changé (extrémité Est du territoire), sur un terrain dont elle est propriétaire. La présente demande d'examen au cas par cas porte par ailleurs sur les opérations appartenant à la même unité fonctionnelle et réalisées depuis juin 2012, à savoir « le Domaine du Golf VIII » situé un peu plus à l'est, en bordure du territoire communal.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Changé (5 470 habitants) fait partie de l'agglomération de Laval (unité urbaine de 67 477 habitants sur 4 communes dont Laval et Changé). Proches de l'A 81 et de la RN 162 (route de Mayenne et de Caen), les terrains à aménager se trouvent à environ 4 km au nord du centre de Laval.

Si la population de l'agglomération lavalloise n'a progressé que de 0,5% de 2008 à 2013, Changé connaît un essor démographique plus affirmé puisque sa population s'est accrue de 3,9% de 2008 à 2013. Si l'on ajoute à cela le desserrement des ménages (réduction du nombre de personnes par ménages avec le vieillissement de la population ou les séparations des couples...), le besoin de logements est permanent sur la commune de Changé.

Afin de répondre à cette demande et conformément aux objectifs du SCOT Laval-Loiron (objectifs de construire 16 700 logements d'ici 2030 sur les 35 communes concernées), la Municipalité de Changé a délimité des zones à urbaniser pour l'habitat au sein de son Plan local d'urbanisme (PLU). C'est le cas du secteur 1AUha, « à vocation principale d'habitat dans le secteur des Ebaudières selon des dispositions spécifiques (au moins 10 logements) », au sein duquel se trouvent les terrains à aménager dans le cadre des projets « Domaine du Golf ».

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement des lotissements du « Domaine du Golf » comprend :

- les terrassements, la mise en place de voiries, parkings publics et cheminements doux (piétons et cycles) connectés sur l'existant, avec pose de réseaux divers souterrains (eau potable avec poteaux incendie, assainissement, électricité, gaz et télécommunications) vers chaque lot et la délimitation des lots à bâtir ;
- l'intégration paysagère du projet par :
 - la protection et le renforcement des haies périphériques et internes en y appuyant les cheminements piétons, les voies et les espaces verts à créer,
 - la conservation dans la mesure du possible des arbres remarquables existants et du chemin creux bordant les terrains à l'est (limite communale),
 - la plantation d'arbres tiges (essences champêtres à faible développement) le long de la voie principale, positionnés selon l'emplacement des accès aux lots et des places de stationnements longitudinales ;
- finalement la construction des habitations (pavillons...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme, les nouveaux lotissements devraient accueillir 98 nouveaux logements (maisons sur parcelles de 250 à 1 030 m²), dont 16 logements locatifs sociaux construits par MAYENNE HABITAT et MEDUANE HABITAT, soit environ 245 personnes (sur la base du ratio de 2,5 personnes par logement).

Avec les zones pavillonnaires déjà présentes, ils formeront un nouveau quartier résidentiel en zone rurale, près du golf et du centre équestre de Changé, entre les bourgs de Changé et de Louverne, de part et d'autre de la rue de l'Amiral Beaufort, laquelle voie primaire donne accès très rapidement à la RN 162 (Laval à moins de 2 km) et à l'échangeur de l'A 81 (axe Paris – Le Mans – Rennes). A noter en outre que le giratoire d'extrémité Est de cette nouvelle rue est desservi par la ligne de bus N du réseau de bus de l'agglomération de Laval TUL (avec le service Tulib assuré au sein du quartier même).

Ce nouveau quartier sera largement végétalisé, en particulier le long des liaisons douces, qui formeront des corridors verts entre les habitations ou en bordure de la zone résidentielle (zones de transition avec les espaces agricoles et notamment avec le hameau des Ebaudières).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'autorisation au titre de la police de l'eau (articles L.214-1 et suivants et R.214-1 du code de l'environnement) a été réalisé en 2007 par le bureau SAGE pour la ZAC des Ebaudières à Changé (maître d'ouvrage : Société Immobilière des Environs de Laval). Le Préfet de la Mayenne a délivrée une autorisation pour l'ensemble des projets « Domaine du Golf » à Changé en date du 25 juin 2007. Les projets "Domaine du Golf" VIII, IX et X feront l'objet d'un porté à connaissance pour adaptation apportée aux ouvrages de gestion des eaux pluviales autorisés.

Les projets "Domaine du Golf" sont soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le périmètre d'intervention s'étend sur environ 6,78 hectares, répartis comme suit : - Domaine du Golf VIII (réalisé) : 1,85 ha de superficie, 2 900 m ² de surface de plancher et 15 lots ; - Domaine du Golf IX : 2,42 ha de superficie, 7 630 m ² de surface de plancher, 26 lots libres et 12 logements sociaux ; - Domaine du Golf X : 2,51 ha de superficie, 8 980 m ² de surface de plancher, 41 lots libres et 4 logements sociaux ; ... soit un total de 6,78 ha de superficie, 19 510 m ² de surface de plancher et 83 lots.	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Les Ebaudières
 53810 CHANGÉ

Coordonnées géographiques¹Long. 00°44'41"000 Lat. 48°06'48"000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets de lotissement « Domaine du Golf » se trouvent en dehors de toute ZNIEFF ou autre zone de protection / d'inventaire écologique. Les sites naturels sensibles les plus proches sont des ZNIEFF de type 1 situées à environ 700 m à l'est (carrières et four à chaux de Louverne) et à environ 1,5 km au nord (grotte de Saint-Jean). On note en outre la présence de zones humides à l'ouest de l'emprise étudiée (selon la prélocalisation réalisée par la DREAL Pays-de-la-Loire).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Changé, la RN 162 et l'A 81 sont concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relevant de l'État. Ces deux infrastructures sont en effet classées par l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2009 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres) comme voie bruyante de catégorie 2 : la zone affectée par le bruit s'étend sur 250 m de chaque côté des chaussées ; elle couvre donc une petite partie sud de l'emprise à aménager.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Changé est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) Inondation de l'agglomération de Laval (pour la rivière Mayenne) approuvé le 29 octobre 2003, mais l'emprise étudiée située à environ 50 m d'altitude au-dessus de la rivière n'est pas soumise aux inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS ou BASOL (sols potentiellement pollués) le plus proche des emprises étudiées se trouve sur la commune de Louverné à environ 300 m à l'est. Il s'agit d'un dépôt de carburants situé au nord de l'échangeur A 81 / RN 162 (ZA Beausoleil).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche des opérations « Domaine du Golf » est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) «Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume» – FR 5202007, située à environ 9 km à l'est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Il devrait néanmoins générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune de Changé (eau pompée dans la Mayenne), suite à l'accroissement de la population (nouveaux logements).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les observations réalisées sur le site en avril et octobre 2015, l'emprise à aménager correspond pour partie à des parcelles déjà urbanisées (habitats individuels récents) et pour partie à des espaces agricoles : prairies améliorées, prairies pâturées d'un centre équestre au nord, mais aussi friches au sud-est. L'ensemble est inséré dans un réseau bocager de qualité certaine dont certains sujets (chênes) sont assez âgés et globalement en bon état sanitaire. Si les espaces agricoles présentent des sensibilités faibles à très faibles (espèces végétales communes à très communes), les haies (constituées d'espèces végétales également « banales ») présentent des
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	potentialités d'accueil pour les espèces animales. C'est ainsi que certains oiseaux (passereaux communs mais protégés) y trouvent des conditions de nidification favorables. On peut citer la présence de la Mésange à longue queue, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, l'Accenteur mouchet, le Pinson des arbres, le Rougegorge familier et du Troglodyte mignon, comme espèces nicheuses probables, certaines au niveau des haies. Certains reptiles et petits mammifères (de type Hérisson d'Europe, Ecureuil roux) y trouvent très probablement des corridors de déplacement privilégiés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Etabli pour partie sur des terrains agricoles (prairies bocagères, espace à usage équin – zone d'exercice pour les chevaux du centre équestre voisin), le projet va nécessairement consommer une part importante des espaces à vocation agricoles notamment inscrites dans le périmètre du projet.</p> <p>En revanche, l'aménagement paysager des dispositifs de gestion des eaux pluviales sera de type noues paysagères, ce qui constituera un milieu potentiellement favorable à la faune inféodée aux milieux aquatiques et humides.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter cependant que l'autoroute A 81 et la RN 162, situées respectivement à 400 m et 250 m des terrains à aménager sont concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) consécutif à un accident.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Mouvement de terrain : aléa faible (niveau 2 sur 4) pour le retrait et gonflement des argiles.</p> <p>Risque sismique : aléa faible (zone 2 sur 6, accélérations comprises entre 0,7 et 1,1 m/s²).</p> <p>Remontées de nappes : sensibilité très faible à nulle (niveau 1 sur 6).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation d'environ 245 nouveaux habitants va nécessairement générer des accroissements de déplacements (domicile - travail notamment) à partir des nouveaux lotissements " Domaine du Golf". On peut ainsi évaluer à environ 610 véhicules par jour le trafic généré par le programme (ratio de 2,5 déplacements par jour et par personne). La fréquentation des lignes L et N du réseau de bus de l'agglomération lavalloise devrait aussi augmenter.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Si le projet en lui-même n'est pas source de bruit, l'installation de nouveaux habitants sur le quartier devrait générer un accroissement des trafics routiers et par conséquent des niveaux sonores.</p> <p>On rappelle en outre qu'une petite partie sud de l'emprise étudiée (moins de 4 000 m²) se trouve en bordure de la zone de bruit de la RN 162 (voie bruyante de catégorie 2 au titre du classement sonore des infrastructures de transports terrestres).</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer de vibrations significatives, en dehors des périodes de travaux (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'apport de sources d'émissions polluantes est minime, essentiellement lié à un accroissement des circulations sur les voies desservant la zone résidentielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eaux pluviales des zones imperméabilisées, comme les bâtiments, voiries ou parkings, se feront en direction de la Mayenne via un réseau de collecte et des ouvrages de rétention assurant une limitation des débits de rejet et un traitement des pollutions (décantation, déshuilage...).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eaux pluviales des zones imperméabilisées, comme les bâtiments, voiries ou parkings, se feront en direction de la Mayenne via un réseau de collecte et des ouvrages de rétention assurant une limitation des débits de rejet et un traitement des pollutions (décantation, déshuilage...).</p> <p>Les eaux usées des logements seront traitées, comme pour c'est déjà le cas sur le secteur des Ebaudières, par la station d'épuration du Bas des Bois à Laval.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'accueil de nouvelles populations va nécessairement produire des déchets de type ménager qui seront collectés, comme c'est déjà le cas pour les habitations existantes, le Service Environnement-Déchets de Laval Agglomération. Les lotissements, résidentiels, ne sont pas de nature à produire des déchets dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain à aménager n'est pas sensible d'un point de vue paysager ou patrimonial (pas de monuments historiques ou de sites inscrits ou classés à proximité ou en covisibilité). Les aménagements paysagers qui feront largement appel au végétal (préservation des haies, plantation d'arbres et d'arbustes) permettront une intégration optimale du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains à aménager seront soustraits à l'activité agricole qui les occupe actuellement (prairies de pâture ou de fauche).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Afin de connaître les projets pouvant avoir des effets cumulés avec les aménagements du « Domaine du Golf », une consultation sur les sites internet suivants a été menée le 16 janvier 2017 : Préfecture de la Mayenne, DREAL Pays de la Loire, Fichier national des études d'impact et Conseil général de l'Environnement et du Développement durable. Les projets suivants ont été identifiés :

- évolution d'une unité de production d'énergie à partir de déchets non dangereux (centre de four / chaudière avec stockage et tri des déchets) de la société SECHE Eco-Industries aux Hêtres à Changé et Saint-Germain-le-Fouilloux c'est-à-dire à environ 7 km à l'ouest des Ebaudières (demande d'autorisation pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - ICPE) ;
- projet de réseau de transport d'énergie (eau chaude) entre le site de SECHE Eco-Industries de Changé et la chaufferie Ferrié à Laval (plus de 4 km des Ebaudières à Changé) ;
- usine de fabrication de produits de boulangerie, de viennoiseries et de pâtisseries surgelés – Société BRIDOR à Louverné, c'est-à-dire à environ 1,5 km au sud-est des Ebaudières (demande d'autorisation d'exploiter une ICPE) ;
- réalisation d'une voie de liaison par le Conseil départemental de la Mayenne sous le pont de Pritz en limite des communes de Changé et de Laval (à 3,5 km au sud-ouest des Ebaudières).

Compte tenu de la distance et de l'envergure limitée de ces projets (peu ou pas d'emplois créés, consommation de foncier, d'eau ou d'énergie limitée...), il n'existe pas d'effets cumulés avec les aménagements objet du présent formulaire. On note plutôt une complémentarité entre tous ces projets : logements, activités économique, traitement des déchets et production d'énergie, nouvelles infrastructures routières...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures en faveur de l'environnement sont les suivantes :

- régulation et traitement (dépollution) des eaux pluviales au sein d'un bassin de rétention situé à l'ouest (près de la Jubertière) ;
- conservation au maximum des haies bocagères structurantes du site (grâce notamment au découpage des lots) ; les arbres de haut jet servant de site de reproduction pour les espèces d'oiseaux protégées seront maintenus dans leur majorité ;
- plantations à vocation paysagère permettant de recréer quelques potentialités d'accueil de la faune (oiseaux notamment) ;
- indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles des terres formant l'emprise des projets ;
- mise en place de cheminements pour les piétons et les cyclistes à l'intérieur de la zone favorisant les modes de déplacement doux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ZAC des Ebaudières, dans laquelle s'inscrivent les projets du "Domaine du Golf", a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivant du code de l'environnement en novembre 2004 et d'une étude d'impact en novembre 2006, il ne semble pas nécessaire que ces projets fassent l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">• Sites naturels sensibles (partie 5)• Préalocalisation des zones humides (partie 5)• Sites Natura 2000 (partie 5)• Occupation du sol (partie 6.1)• Aléa retrait-gonflement des argiles (partie 6.1)• Risque de remontées de nappes (partie 6.1)• Classement sonore des infrastructures de transports terrestres (partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> • Localisation du projet • Les opérations du « Domaine du Golf » • Photographies du site actuel et leur localisation • PLU de Changé- extrait des zonages • Sites naturels sensibles • Prélocalisation des zones humides • Classement sonore des voies bruyantes • Sites Natura 2000 • Occupation du sol • Aléa retrait-gonflement des argiles • Risque de remontées de nappes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lans

le,

8 Février 2017

Signature

